



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Sensibilisation VRL spéciale « élus »

DOSSIER DE PRESSE

Novembre 2025

LE PLAN DE FORMATION « VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ »

Reposant sur une démarche partenariale et interministérielle, le plan de formation VRL a permis de former plus de 150 000 professionnels au principe de laïcité depuis 2015. Avec son approche centrée sur le droit et les situations professionnelles, il permet réellement d'apaiser les tensions autour de ce principe et de faire évoluer les pratiques auprès de publics variés.

En 2021, il a bénéficié d'une forte impulsion dans le cadre du comité interministériel des villes et du comité interministériel à la laïcité. Depuis, les effectifs de stagiaires ne cessent d'augmenter chaque année avec plus de 40 000 stagiaires recensés dans tous les corps de métier depuis 2023.

OBJECTIFS ET PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Le plan de formation « Valeurs de la République et laïcité (VRL) » est porté par le ministère chargé de la Ville depuis 2015. Il permet aux professionnels et aux bénévoles exerçant au contact des populations, agents publics ou acteurs associatifs, d'être au clair avec le principe de laïcité et son cadre juridique, de mieux comprendre comment l'appliquer au quotidien et l'expliquer dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce plan de formation s'appuie sur trois principes pédagogiques :

- ⌚ une mise en perspective historique,
- ⚖ une approche résolument fondée sur le droit,
- 💡 des mises en pratique (cas pratiques, situations vécues, jeux de rôle) insistant sur les enjeux de communication et de dialogue autour du principe de laïcité.

RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

Le déploiement de la formation sur l'ensemble du territoire national s'appuie sur un réseau de référents régionaux VRL au sein des services de l'État chargés de la politique de la ville (DREETS et SGAR), ainsi que sur près de **2 200 formateurs et 320 formateurs de formateurs** habilités exerçant principalement au sein d'associations et d'administrations publiques.

Depuis 2015, plus de 150 000 acteurs de terrain ont été formés, avec un taux de satisfaction stable autour de 97%. On estime que ce public est constitué pour moitié d'agents publics et pour moitié d'acteurs associatifs ou assimilés (salariés et bénévoles).

L'évaluation externe menée par Sciences-po Saint-Germain-en-Laye en 2018-2019 a montré que la formation VRL « contribue à prévenir les incompréhensions et les tensions » et à apaiser les débats autour du principe de laïcité, en faisant évoluer les représentations et les pratiques des stagiaires.



PARTENARIAT

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), certaines fédérations d'éducation populaires ainsi que le Bureau central des cultes / Bureau de la laïcité du ministère de l'Intérieur sont partenaires du plan VRL depuis son origine. L'ANCT a également développé des partenariats avec la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité du ministère de l'Intérieur, la Direction de la protection judiciaire

de la jeunesse du ministère de la Justice, le ministère chargé de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère chargé des Sports ainsi qu'avec l'EPIDE pour former les professionnels de ces différents réseaux. Le plan de formation VRL fait par ailleurs l'objet des mesures 6, 8 et 11 de la feuille de route adoptée par le Comité interministériel de la laïcité (CIL) en juillet 2021.

HISTORIQUE DU PLAN DE FORMATION VRL EN 5 DATES CLEFS

2015

- Lancement du plan VRL à destination des publics des QPV
- L'ANCT est chargée par le ministère de la Ville de déployer le plan de formation

Février 2018

- Inscription d'une séquence dans le plan de formation dédiée à la politique de prévention de la radicalisation (PNR 2018)
- Étude qualitative : 96 % des personnes ayant suivi la formation considèrent qu'elle leur a été utile

2020

- Décision de la Ministre déléguée à la Ville, Nadia HAI, d'amplifier fortement le déploiement des formations VRL

15 Juillet 2021

- Comité Interministériel à la Laïcité : Formalisation d'une feuille de route avec 17 engagements parmi lesquels figure le déploiement de la formation VRL (engagement n°6)

2025

- 10 ans de déploiement du plan de formation : intensification des sessions à destination de tous types de publics
- Lancement de la gestion numérique des sessions de formation
- Développement d'un kit spécifique dédié aux élus
- Développement et conception d'une offre numérique à distance

PRÉSENTATION DU MODULE DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES ÉLUS LOCAUX

GENÈSE DU PROJET



Dans le cadre du **comité interministériel à la laïcité du 15 juillet 2021**, la **décision n° 6**, relative à la formation des publics spécifiques les plus concernés a prévu que « *les élus locaux qui le souhaiteront pourront bénéficier, à titre gratuit, des formations VRL de l'ANCT* ».

À cet effet, un groupe de travail piloté par l'ANCT a été mis en place afin de déterminer :

- Le format pédagogique permettant de répondre aux attentes et aux contraintes des élus,
- Les modalités spécifiques de déploiement de cette formation.

Ce groupe de travail associant les partenaires interministériels du plan (Juriste du plan VRL, bureau de la laïcité, bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur, bureau des relations avec les élus à la DGCL) a abouti à **l'élaboration d'une trame de 7 séquences se déroulant sur 1 journée** de 7h de sensibilisation, susceptible d'être scindée en deux demi-journées.

À l'issue de plusieurs mois de travaux, ce module a été présenté à **l'occasion du congrès des maires de novembre 2025 à Paris**, marquant par ailleurs le 120^e anniversaire de la loi de 1905 et les dix ans du plan de formation Valeurs de la République et Laïcité.

Cette sensibilisation s'inscrit dans l'offre de formations du pôle en charge du déploiement du plan de formation VRL de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

OBJECTIF DE LA SENSIBILISATION



- Respecter et faire respecter le principe de laïcité dans sa fonction d'élu local, sans discriminer.
- Expliquer clairement à ses interlocuteurs, les règles qui s'appliquent et en faire partager le sens.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE



Un format pédagogique permettant de répondre aux attentes et aux besoins des élus :

- Une approche **juridique** centrée sur la fonction d'élu en lien avec la laïcité,
- Des apports **historiques** permettant de comprendre le processus de laïcisation de la France

**UN PARTENARIAT
INTERMINISTÉRIEL**



- Sous-direction des cultes et de la laïcité, direction des libertés publiques et des affaires juridiques (**DLPAJ**), ministère de l'Intérieur (**MI**)
- Bureau central des cultes, sous-direction des cultes et de la laïcité, direction des libertés publiques et des affaires juridiques (**DLPAJ**), ministère de l'Intérieur (**MI**)
- Pôle interministériel, bureau de la laïcité, sous-direction des cultes et de la laïcité, direction des libertés publiques et des affaires juridiques (**DLPAJ**), ministère de l'Intérieur (**MI**)
- Sous-direction des élus locaux et de la fonction publique territoriale. Bureau des élus locaux, du recrutement et de la formation des personnels territoriaux (**DGCL**)
- Pôle Valeurs de la République et Laïcité, Mission Grande Equipe de la Réussite Républicaine, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (**ANCT**)

**DES FORMATEURS
HABILITÉS ET
FORMÉS**



Le module de sensibilisation sera dispensé par des formateurs, **formés et habilités**, issus des services de l'État et du secteur associatif. Ils auront tous **spécifiquement été formés pour assurer l'animation** de ce module

**LES THÉMATIQUES
ABORDÉES**



Le module de sensibilisation est composé de **7 séquences**, basées sur des rappels juridiques et historiques mais aussi sur des échanges de pratiques entre les participants :

- Liberté religieuse
- Égalité de traitement des citoyens
- Séparation des églises et de l'État / Neutralité du service public et des bâtiments publics
- La laïcité comme instrument de paix civile
- Élus et laïcité
- Relations aux acteurs privés
- Autour de l'école

COMMUNIQUER – INFORMER SUR LE MODULE

Informations et inscriptions : <https://formation-laicite.anct.gouv.fr/>



PRÉ-CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT



- Sessions de spécialisation à destination des formateurs sélectionnés pour assurer la mise en œuvre des modules de sensibilisation : 1^{er} quadrimestre 2026
- Supervision et accompagnement des formateurs habilités : mai à fin juillet 2026
- Communication officielle de lancement : Juin 2026

**OUVERTURE DES SESSIONS DU MODULE DE SENSIBILISATION DANS LES TERRITOIRES :
À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026**



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Sensibilisation VRL spéciale « élus »

DOSSIER DE PRESSE



DOSSIER DE PRESSE - NOVEMBRE 2025

Contact : relations.presse@anct.gouv.fr